

Qu'est-ce qui empêche les actionnaires privés, dont la principale préoccupation est naturellement de faire des bénéfices, de déclarer qu'il n'est pas rentable de garder l'atelier de Winnipeg ou ceux d'autres villes? Il est essentiel que la législation continue l'assurance que les ateliers de Winnipeg et de Toronto seront maintenus tels quels ou agrandis.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député est si inquiet pour Winnipeg. Il s'agit d'un atelier d'entretien rentable qui offre un bon service et qui a des employés consciencieux. Air Canada a pris un engagement ferme.

M. Riis: Rappelez-vous des CF-18.

M. Mazankowski: Au cas où le député ne serait pas au courant de tout ce qui se passe là-bas, je précise qu'en plus d'assurer l'entretien des avions d'Air Canada, l'atelier de Winnipeg exécute des contrats d'entretien pour d'autres transporteurs et que la société aérienne continuera de chercher des débouchés et de présenter des soumissions en conséquence. Il s'agit d'une affaire florissante. Pourquoi voudrait-on s'en débarrasser, monsieur le Président?

* * *

L'IMMIGRATION

LES IMMIGRANTS TURCS DEMANDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA RÉUNION DE LA MINISTRE AVEC LA DÉLÉGATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, concerne le sort des Turcs qui manifestent aujourd'hui sur la colline du Parlement.

Sauf erreur, la ministre a rencontré récemment des représentants des Turcs en question. Pourrait-elle nous préciser la nature des discussions qu'elle vient d'avoir avec les intéressés? Pourrait-elle en outre nous dire si elle a précisé au groupe qu'en tant que ministre, elle entend, comme c'est là sa prérogative, invoquer le paragraphe 115(2) de la Loi sur l'Immigration qui permet au gouvernement fédéral d'admettre n'importe quelle personne au Canada pour des considérations d'ordre humanitaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je connais bien la Loi. Lors de mes entretiens avec le représentant des Turcs qui sont à Ottawa aujourd'hui, j'ai précisé que la procédure entreprise vendredi dernier et l'engagement que j'ai pris envers les intéressés prendraient fin à la suite de leur manifestation sur la colline du Parlement. Je ferai à 15 heures une déclaration tendant à informer davantage la Chambre à ce sujet.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Elle n'est certes pas sans savoir que les pouvoirs discrétionnaires qui lui sont conférés en vertu de la Loi pour des considérations d'ordre humanitaire existent pour une raison bien précise, à savoir pour lui permettre de se pencher sur des cas douteux qui

surgissent, sans qu'on s'y attende, à la suite de catastrophes naturelles ou d'escroqueries.

Étant donné que l'ancien ministre d'État à l'Immigration qualifie les intéressés d'innocentes victimes de personnes sans scrupules, personnes qui sont vraiment à la source du problème et dont on ne s'occupe pas, pourquoi la ministre est-elle opposée si fermement à l'application des critères humanitaires auxquels le gouvernement a eu recours 40 000 fois l'année dernière, notamment dans le cas du professeur Georges Grossmann qui n'avait pas besoin d'une aide humanitaire pour rester au Canada?

● (1450)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en tant que gouverneur, pour ce qui est des questions d'immigration et de réfugiés, nous souhaitons que la Loi soit appliquée de façon humaine et compatissante, mais non pas arbitraire. C'est pourquoi nous avons saisi le Parlement de deux projets de loi que nous voudrions voir adoptés, afin que nous puissions nous pencher sur la question plus large des réfugiés et des immigrants ainsi que de leurs familles, sur la réunification des familles, sur le taux de croissance que nous souhaitons en matière d'immigration et sur notre capacité de demeurer humains tout en étant équitables pour tout le monde.

* * *

[Français]

LES AUTOCHTONES

LE DÉMÉNAGEMENT D'UN GROUPE D'INUIT DE PORT BURWELL—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les Inuit du Nouveau-Québec m'ont fait état d'un problème concernant le déménagement d'un groupe d'Inuit de Port Burwell en 1978.

Comme vous le savez, les anciens résidents de Port Burwell ont intenté en 1984 une poursuite de 55 millions de dollars contre le gouvernement fédéral. Le ministre a annoncé en octobre 1987 le début des négociations entre son représentant spécial dans les ententes de la Baie James et la société Makivik.

Ma question est la suivante: Quels sont les résultats concrets des négociations afin de régler cette question très importante pour les Inuit du Nouveau-Québec?

[Traduction]

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Comme toujours, monsieur le Président, le député a exposé un problème au nom de ses électeurs. Je suis heureux de lui apprendre que les huit familles de Port Burwell recevront du gouvernement du Canada une indemnisation d'environ 2,5 millions de dollars pour les aider à s'établir ailleurs. En outre, comme ce sont des bénéficiaires aux termes de l'accord de la Baie James, elles toucheront une aide pour poursuivre leur rétablissement.